



Division de l'investissement et du stock de capital

Activités minières 2003 - Supplément

Relevé annuel des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur du gîte, d'aménagement du complexe minier, d'immobilisations et de réparations

Date limite de réception : avant le 13 février 2004

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S-19.*

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer to receive this questionnaire in English, please check or call us toll-free at: 1 800 345-2294.

FORMULAIRE AM9

Veuillez corriger les renseignements de l'étiquette préimprimée, si nécessaire, dans les cases correspondantes ci-après :

Activité - Lieu visé _____ _____ _____ Raison sociale _____ _____ _____ Nom commercial _____ _____ _____ Type de propriété (Voir directive A, dans le Guide) _____ _____ _____ Veuillez déclarer les dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2003 .	Personne-ressource pour la correspondance Titre _____ Adresse _____ _____ Code postal : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (ZIP Code) Numéro de téléphone (<input type="text"/> <input type="text"/>) <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Poste Numéro de télécopieur (<input type="text"/> <input type="text"/>) <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Courriel _____ CONFIDENTIALITÉ La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Les dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i> qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ou toute autre loi.
---	---

AUTORITÉ Cette déclaration est exigée en vertu de la <i>Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19</i> , de la <i>Loi sur le ministère des Ressources naturelles</i> et de la <i>Loi sur les mines</i> ou de la <i>Loi sur la statistique</i> de chaque province. Les résultats du relevé sont donc communiqués aux organismes suivants et l'utilisation des données est régie par ces lois.	RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA			
	<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Vérif.	<input type="checkbox"/> Corr.	<input type="checkbox"/> A.

CE RELEVÉ ANNUEL EST ENTREPRIS CONJOINTEMENT PAR STATISTIQUE CANADA ET LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX MENTIONNÉS CI-APRÈS.

 Gouvernement du Nouveau-Brunswick Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles	 Government of New Brunswick Department of Natural Resources and Energy	 Ontario Ministère du Développement du Nord et des Mines	 Ministry of Northern Development and Mines	 Province de Colombie-Britannique Ministère des Mines et des Ressources Pétrolières	 Province of British Columbia Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources
 Ressources Naturelles Canada	 Natural Resources Canada	 Québec	 Gouvernement du Québec Ministère des Ressources naturelles	 Gouvernement du Québec Ministry of Natural Resources	
 NOVASCOTIA Ressources Naturelles Natural Resources	 Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador Ministère des mines et de l'énergie	 Government of Newfoundland and Labrador Department of Mines and Energy	 Industrie, Commerce et Mines Manitoba	 Manitoba Industry, Trade and Mines	

POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VEUILLEZ CONSULTER LE GUIDE DE DÉCLARATION

1. ENTREPRISES EN PARTICIPATION* (Voir le Guide de déclaration, directives générales 2) a) Votre déclaration vise-t-elle une entreprise en participation? 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non b) Si oui, votre déclaration vise-t-elle l'ensemble de l'entreprise? 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non c) Donnez la liste des autres participants et leur degré de participation. _____ % _____ % _____ %	2. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE a) L'entreprise a-t-elle changé de propriétaire en 2003? 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non b) Si l'entreprise a été vendue en 2003, indiquez le nom et l'adresse du propriétaire actuel Nom _____ Adresse _____ c) Si l'entreprise a été achetée en 2003, indiquez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire Nom _____ Adresse _____
3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : a) Principal genre d'opération minière visée par la déclaration _____ b) Lieu visé par la déclaration _____ c) La raison sociale de l'entreprise _____	

* Un astérisque indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.

5-4600-344.2: 2003-11-25 STC/UES-475-60186

SECTION 1 - DÉPENSES D'EXPLORATION MINIÈRE, DE MISE EN VALEUR DU GÎTE ET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER 2003 (DÉPENSES COURANTES ET DÉPENSES EN CAPITAL)

Indiquez tous les montants en dollars (\$) canadiens

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - HORS D'UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Location à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.1					
1.2 TOTAUX	125	126	126	128	129 CASE A

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - SUR UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Location à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.3					
1.4 TOTAUX	154	155	156	157	158 CASE B

AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Location à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.5					
1.6 TOTAUX	183	184	185	186	187 CASE C

SECTION 2 - DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS 2003*					
CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir Guide de déclaration page 4)	Indiquez les montants en dollars (\$) canadiens				
	DÉPENSES RÉELLES 2003				
	Immobilisations neuves y compris toutes celles importées (neuves et usagées)*	Achats d'immobilisations usagées canadiennes*	Rénovation, réfection, remise à neuf, remise en état, restauration*	Total des dépenses en immobilisations* (somme des colonnes 2, 3 et 4)	
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	
2.1 Terrains et droits miniers*	188				
2.2 Construction résidentielle*	189	190	191		
2.3	**Codes 1005 - 5999 CONSTRUCTION NON RÉSIDEN- TIELLE*				
194	195	196	197	198	
201	202	203	204	205	
208	209	210	211	212	
215	216	217	218	219	
222	223	224	225	226	
229	230	231	232	233	
236	237	238	239	240	
243	244	245	246	247	
250	251	252	253	254	
257	258	259	260	261	
264	265	266	267	268	
271	272	273	274	275	
	2.4 TOTAL CONSTRUCTION NON RÉSIDEN- TIELLE Le total de la case D doit é- galer le total de la Section D, lignes 18.1.1 plus 18.1.1.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada.			278	CASE D
2.5	**Codes 6001 - 9099 MATÉRIEL ET OUTILLAGE*				
398	399	400	401	402	
405	406	407	408	409	
412	413	414	415	416	
419	420	421	422	423	
426	427	428	429	430	
433	434	435	436	437	
440	441	442	443	444	
447	448	449	450	451	
454	455	456	457	458	
461	462	463	464	465	
468	469	470	471	472	
475	476	477	478	479	
482	483	484	485	486	
489	490	491	492	493	
496	497	498	499	500	
503	504	505	506	507	
510	511	512	513	514	
	2.6 TOTAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE Le total de la case D doit é- galer le total de la Section D, lignes 18.1.2 plus 18.1.2.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada.			517	CASE E
** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.					
2.7 DÉPENSES NON CAPITALISÉES POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN*	Construction non résidentielle (1)		Matériel et outillage (2)		
Les cases 638 et 639 doivent é- galer la ligne 18.2.1 et la ligne 18.2.2 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada	638		639		
	.00		.00		
SECTION 3 - DÉTAIL SUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS					
	Construction non résidentielle		Matériel et outillage		
	\$		\$		
3.3 Quel est le coût total de vos travaux en cours à la fin de l'année?*	676	Zéro <input type="checkbox"/>	677	Zéro <input type="checkbox"/>	
3.4 Si vous capitalisez vos immobilisations louées selon les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, quelle est la valeur totale des actifs acquis par location?*	682	Zéro <input type="checkbox"/>	683	Zéro <input type="checkbox"/>	

SECTION 4 - CHANGEMENTS DES PLANS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS*

	Construction non résidentielle Case D	Matériel et outillage Case E
	(Cochez la case appropriée)	
A partir des dépenses déclarées précédemment dans les Estimations provisoires de 2003		
4.1 Plans abandonnés (indéfiniment)	701 <input type="checkbox"/>	702 <input type="checkbox"/>
4.2 Plans reportés à une(des) date(s) ultérieure(s)	705 <input type="checkbox"/>	706 <input type="checkbox"/>
4.3 Réduction de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	709 <input type="checkbox"/>	710 <input type="checkbox"/>
4.4 Augmentation de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	713 <input type="checkbox"/>	714 <input type="checkbox"/>
4.5 Introduction d'un(de) projet(s) additionnel(s) dans les plans actuels	717 <input type="checkbox"/>	718 <input type="checkbox"/>
4.6 Projet(s) en avance par rapport au calendrier établi, ou terminé(s)	721 <input type="checkbox"/>	722 <input type="checkbox"/>
4.7 Projet(s) en retard par rapport au calendrier établi	725 <input type="checkbox"/>	726 <input type="checkbox"/>
4.8 Meilleure information ou procédures de déclarations révisées	729 <input type="checkbox"/>	730 <input type="checkbox"/>
4.9 Autre(s)	733 <input type="checkbox"/>	734 <input type="checkbox"/>

SECTION 5 : ALIÉNATION ET VENTE D'IMMOBILISATIONS*

CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir Guide de déclaration, page 4)	Prix de vente	Coûts d'immobilisations accumulées*	Âge
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	Années (4)
5.1 Terrains et droits miniers	735	861	
5.2 Construction résidentielle	736	737	738
5.3	**Codes 1005 - 9099 CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE / MATÉRIEL ET OUTILLAGE		
739	740	741	742
743	744	745	746
747	748	749	750
751	752	753	754
755	756	757	758
759	760	761	762
763	764	765	766
767	768	769	770
771	772	773	774
775	776	777	778
779	CASE H 780	CASE I	
5.4 TOTAUX			

**** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.**

SECTION 6 - UTILISATION DE LA CAPACITÉ

6.1 En **2003**, à quel pourcentage de la capacité fonctionnait cette mine? 849 %

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de l'entreprise en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipes, des congés, etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de **2003**.

6.2 Si cette mine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en **2003**, quelle en était la principale raison? (S'il vous plaît, cochez la case appropriée)

insuffisance de commandes	850 <input type="checkbox"/>	fermeture temporaire de la mine (rénovation, bris d'équipement, etc.)	854 <input type="checkbox"/>
insuffisance de main-d'oeuvre disponible	851 <input type="checkbox"/>	démarrage d'une nouvelle installation	855 <input type="checkbox"/>
manque de matières brutes ou de fournitures	852 <input type="checkbox"/>	les stocks en main de produits finis étaient suffisants	856 <input type="checkbox"/>
grève ou autre arrêt de travail	853 <input type="checkbox"/>	autres raisons - (veuillez préciser) :	857 <input type="checkbox"/>

6.3 Si cette mine fonctionnait à plus de sa capacité en **2003**, quelle en était la raison? (S'il vous plaît cochez la case appropriée)

demande accrue pour les produits	858 <input type="checkbox"/>	autres raisons - (veuillez préciser) :	860 <input type="checkbox"/>
les stocks en main de produits finis étaient insuffisants	859 <input type="checkbox"/>		

Nom de la personne responsable de déclarer l'utilisation de la capacité (si différent du nom sur la page 5) (écrire en majuscules ou dactylographier)		Numéro de téléphone
Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire?		
hr(s).	min.	
098	099	

SI DES DÉPENSES POUR D'AUTRES GROUPES D'IMMOBILISATIONS (CODES SE TERMINANT PAR 99) SONT DÉCLARÉES AUX SECTIONS 2 ET 5, VEUILLEZ EN DONNER UNE DESCRIPTION

DÉPENSES RÉELLES 2003			
Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations	Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations
9 9		9 9	

COMMENTAIRES

055

UTILISATION DES DONNÉES FOURNIES :

Les données recueillies par les enquêtes sur les immobilisations et les réparations paraissent dans les publications *Investissements privés et publics au Canada - n° 61-205 au catalogue* et *Dépenses en immobilisations par type d'actif - n° 61-223 au catalogue*. Ces publications permettent à des analystes d'évaluer les emplois directs ou indirects, l'achat de matériaux et de services que peuvent créer les dépenses engagées pour de nouvelles immobilisations ou l'entretien de celles qui existent (capacité de production), et ce, pour chaque année, branche d'activité, province et territoire. La présentation des totaux publiés protège la confidentialité des données conformément à la *Loi sur la statistique*.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS :

Afin d'éviter tout chevauchement d'enquêtes et de diminuer le fardeau de réponse, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements pour cette enquête.

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Statistique Canada adhère à l'entente en vertu de l'article 11 avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois sur la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont les mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la *Loi sur la statistique* fédérale.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, avec le Newfoundland and Labrador Department of Mines and Energy, le Prince Edward Island Department of the Provincial Treasury, le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, le Ontario Ministry of Northern Development and Mines, le Manitoba Industry, Trade and Mines, le Saskatchewan Department of Energy and Mines (*voir plus bas*), le British Columbia Ministry of Employment and Investment, le Northwest Territories Bureau of Statistics, le Nunavut Bureau of Statistics, le Yukon Bureau of Statistics et Ressources naturelles Canada. Les ententes avec ces agences exigent qu'elles gardent toute information confidentielle et qu'elles s'en servent seulement à des fins statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec ces agences en signifiant le refus par écrit au statisticien en chef du Canada et en envoyant la lettre de refus et le questionnaire rempli dans l'enveloppe de retour ci-inclus.

En conformité avec l'entente conclue en vertu de l'article 12 avec le Saskatchewan Department of Energy and Mines, Statistique Canada recueille l'information pour elle-même en vertu de la *Loi sur la statistique* et pour le Saskatchewan Department of Energy and Mines, conformément à *The Mineral Resources Act (Saskatchewan)*. En ce cas, les répondants ne peuvent refuser de partager leur information puisque la partie à l'entente est autorisée par la loi à obliger les répondants à fournir l'information.

Nom de la personne responsable de la déclaration (écrire en majuscules ou dactylographier)	Poste officiel	Date de déclaration AAAA MM JJ
Adresse (si elle est différente de l'adresse postale)	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur

MERCI DE VOTRE COLLABORATION